



FEDERATION INTERNATIONALE FELINE FIFe



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
25+26.05.2023**

**Eco Hôtel Vila Galé Albacora
Tavira
Portugal**

ORDRE DU JOUR

1. Accueil de la présidente

La présidente, Mme Annette Sjodin, a ouvert la séance à 09h00 et a souhaité la bienvenue aux membres présents. Elle a exprimé le souhait que, comme toujours, cette Assemblée soit une réunion où les participants fassent preuve de respect mutuel, puissent faire des compromis et prendre des décisions dans l'intérêt des chats. Ensuite elle a informé l'Assemblée des décès des juges Mme Vesna Rižnar-Rešetić de Croatie et Mme Marie Westerlund de Suède. Les deux dames avaient été membres de la CJS. Elle a demandé d'observer une minute de silence. Elle a ensuite déclaré l'AG 2023 officiellement ouverte. La présidente a ajouté que si quelqu'un désirait ajouter une question au procès-verbal, la demande devait être faite clairement et que toute modification ou reformulation des propositions (avec le numéro de page inclus) devait être communiquée par écrit et par email au Secrétaire général en anglais, en allemand et en français. Elle a déclaré que LCC-FFL (LU) avait présenté par écrit une demande de vote secret pendant toute l'Assemblée générale et que cette demande serait jointe au procès-verbal en tant qu'**Annexe 1**. La présidente a confirmé que le vice-président, Veikko Saarela et le secrétaire général, M. Eric Reijers, l'assisteraient pour présider la réunion et elle s'est référée à l'article 4.6 des statuts. Elle a informé ensuite que la Commission de discipline (CD) serait représentée par Mme Anne Paloluoma, la Commission des juges et des standards (CJS) par Mme Donatella Mastrangelo, la Commission des expositions (CdE) par Mme Thea Friškovec-Keller, la Commission d'élevage et d'enregistrement (CEE) par Mme Sarah Johnson, la Commission de la santé et du bien-être (CSB) par Mme Jurgita Gustaitiene, et les conseils de races par Mme Nathalie Smits-Peelen (AdC). Ensuite, elle a déclaré que les contrôleurs des comptes étaient représentés par Mme Marie-France Pohl et M. Jürg Keller-Friškovec et que les administratrices des affixes et des expositions, Mme Eva Wiéland-Schilla et Mme Dorte Kaae n'ont pas pu être présents. Pour terminer, elle a confirmé les horaires des pauses café/thé et déjeuner et elle a demandé d'éteindre les téléphones portables ou de les mettre en mode silencieux. Ensuite elle a donné la parole à M. Eric Reijers, qui a fait l'appel des délégués.

2. Appel des délégués

Pays	Membre	Délégué	Conseiller
AR	AFA	Mme Paula Demartini	
AT	KKÓ	Mme Helene Reiter	
AT	ÖVEK	M. Herbert Steinhauser	Mme Marina Renner
BE	FBE	M. Joeri Vanrusselt	Mme Stéphanie Dupont
BR	FFB	M. Rodrigo Araújo	M. Gerson Alves Pereira
BY	Felinolog	représenté par FBe (BE)	
CH	FFH	M. Alfred Wittich Soojarit	Mme Stéphanie Feyfar
CN	CCU	pas représenté	
CO	ACFEC	pas représenté	
CZ	ČSCH-SCHK	M. Martin Urban	Mme Zuzana Maršičková
DE	1. DEKZV e.V.	Mme Manuela Schneble	M. Dietmar Sagurski
DK	FD	Mme Bette Lind	Mme Inge Nord
EE	EKL-Felix	Mme Marina Vinkel	
ES	ASFE	M. Luis Calvo	Mme Soledad Sanchez
FI	SK	Mme Riikka Turpeinen	Mme Pia Nyman
FR	FFF	représenté par LCC-FFL (LU)	
GB	FB	Mme Sharon Armstrong-Taylor	Mme Wendy Chapman
GR	FFG	M. Christos Romanos	
HR	SFDH	représenté par NRR (NO)	
HU	FH	Mme Judit Tóth	Mme Anikó Tarsoly
ID	ICA	Mme Laura Scholten	
IS	Kynjakettír	M. Aliosha Romero	
IT	ANFI	Mme Hana Klein	M. Nico Padovano
LI	Aristocat	Mme Olivia Kaufmann	
LT	LFA-Bubaste	Mme Jurgita Kazokaitiene	
LU	LCC-FFL	Mme Marie-France Pohl	Mme Jenny Siebenborn
LV	CFCA	M. Ivars Stepanovs	Mme Anžela Fomičeva
MD	FM	représenté par FFH (CH)	
MX	FFM	M. Miguel Sierra Bernal	Mme Ivonne Hernández Parizot
MY	KKM	représenté par Felikat (NL)	
NL	Felikat	Mme Gabrielle Amsterdam	M. Erwin Moll
NL	Mundikat	M. Marcel Frank	M. Ad de Bruijn
NO	NRR	Mme Anne Veland	M. Steven L. Jones
PL	FPL	M. Krzysztof Czyżkowski	Mme Małgorzata Prus
PT	CPF	M. João Noronha Carvalho da Silva	M. José Carlos Paula Gomes
RO	FAF-FR	M. Adrian Alexandru Dragota	

RU	FRU	représenté par 1. DEKZV e.V. (DE)	
SE	SVERAK	Mme Eva Porat	Mme Lotta Kragh
SI	ZFDS	M. Božidar Grigić	Mme Vanja Knez
SK	FFS	pas représenté	
UA	UFU	Mme Tetiana Boiko	Mme Kateryna Ovanessian.
Membre sous parrainage			
FFBg (BG)		Mme Gabriela Dimova	Mme Mihaela Damyanova

Le secrétaire général a annoncé que **32** (trente-deux) membres étaient présents et **6** (six) procurations. Le nombre total de voix étant de **38** (trente-huit), la majorité absolue a été établie à **20** (vingt) et la majorité qualifiée (¾) à **29** (vingt-neuf).

3. Élection de deux scrutateurs et de trois vérificateurs du procès-verbal de l'AG 2023

Avant le début du vote, M. Preiss a expliqué le système de vote et un tour de vote test a eu lieu. M Noronha a proposé M Jürg Keller-Friškovec et M José Carlos Gomes comme scrutateurs et ils ont été dûment élus avec **36 oui, 1 vote contre et 1 abstention**.

Ensuite, M. Noronha a proposé Mme Bette Lind comme vérificateur pour la version anglaise, Mme Marina Renner pour la version allemande et Mme Stéphanie Dupont pour la version française du procès-verbal de l'AG 2023. Il n'y a pas eu d'autres suggestions et ces trois dames ont été élues avec **36 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**.

4. Rédaction du procès-verbal

La présidente a déclaré que l'article 4.6 des Statuts indiquait que le procès-verbal de la réunion était établi par le Secrétaire général, M. Eric Reijers. Il n'y avait pas besoin d'un vote et l'Assemblée a accepté.

5. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente a informé l'Assemblée que le CD avait informé le Conseil que la proposition de Suomen Kissaliitto (FI) concernait les affaires des membres et devait être déplacée dans la section de l'ordre du jour consacrée aux modifications des statuts, car elle nécessitait une majorité qualifiée ou une majorité des 3/4. Avec ce changement, l'ordre du jour a été approuvé **par 34 voix pour et 4 voix contre**.

6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 à Plzeň (CZ)

Ce procès-verbal a été approuvé avec **37 voix pour et 1 voix manquante**.

7. Rapport de la présidente.....Annexe 2

La présidente s'est référée à son rapport.

8. Rapport du secrétaire général.....Annexe 3

Le secrétaire général s'est référé à son rapport.

9. Rapport du trésorier.....Annexe 4

Le trésorier s'est référé à son rapport.

10. Rapports des deux contrôleurs aux comptes.....Annexe 5

Le Président donne la parole à M. Jürg Friškovec-Keller, qui renvoie à leur rapport. Il y a eu quelques orateurs, mais personne n'a demandé que leurs paroles soient consignées dans un procès-verbal.

11. Discussions sur les rapports du trésorier et des contrôleurs aux comptes

Le Président déclare que cette discussion a déjà eu lieu au titre du point 10 et passe au point 11.

12. Décharge de responsabilité:

a) du comité

Mme Anne Veland demande la parole, mais ne demande pas que ses paroles soient consignées dans le procès-verbal. Le Président a souligné que cette remarque n'avait rien à voir avec ce point de l'ordre du jour. Ensuite, M. Joeri Vanrusselt a demandé la parole et a demandé que ses mots soient consignés dans le procès-verbal. Il se demande pourquoi le Conseil a accordé à plusieurs membres une dérogation aux règles d'exposition, donnant à leurs membres la possibilité d'obtenir les titres IC/IP avec 5 certificats obtenus dans un pays. Il a fait allusion au fait qu'une proposition générale à ce sujet n'avait pas été acceptée lors de l'AG 2022, notamment parce que cela aurait entraîné des conséquences négatives pour les Membres voisins de ces pays. Le SG a répondu que le Conseil avait accordé cette exception à tous les Membres qui en ont fait la demande jusqu'au 01.01.2024, malgré le fait que le CS ait recommandé l'inverse. Le Conseil avait le droit d'accorder des exceptions et a estimé qu'il devait le faire si cela pouvait aider les membres qui l'ont demandé. M. Vanrusselt a déclaré que les expositions en Belgique dépendaient dans une large mesure des exposants étrangers et a demandé au Conseil d'examiner à l'avenir les conséquences pour les autres membres, avant d'accorder des exceptions. Le Conseil a été déchargé de responsabilités avec **30 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions**.

b) du trésorier

Le trésorier a été déchargé de responsabilités avec **33 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions**.

13. Rapports des commissions

- a) **Commission d'élevage & d'enregistrement (CEE).....Annexe 6**
La présidente de la CEE, Mme Johnson, s'est référée à leur rapport.
- b) **Commission de discipline (CD)Annexe 7**
La présidente du CD, Mme Paloluoma, s'est référée à leur rapport.
- c) **Commission de la santé & du bien-être (CSB).....Annexe 8**
La présidente de la CSB, Mme Gustaitiene, s'est référée à leur rapport.
- d) **Commission des juges & des standards (CJS).....Annexe 9**
La présidente de la CJS, Mme Mastrangelo, s'est référée à leur rapport.
- e) **Commission des expositions (CdE).....Annexe 10**
La secrétaire de la CdE, Mme Friškovec-Keller, s'est référée à leur rapport.

14. Autres rapports

- a) **Rapport de l'administratrice des conseils de races (AdC)Annexe 11**
L'AdC, Mme Smits-Peelen, s'est référée à son rapport.
- b) **Rapport sur les chats élevés/importés/enregistrés dans la FIFe 2022.....Annexe 12**
La présidente de la CEE, Mme Johnson s'est référée aux rapports et a souligné certains points.

15. Élections *(Les membres qui ont proposés un candidat figurent sous ou après le nom du candidat)*

a) **Élection d'un vice-secrétaire pour une période de 3 ans - candidat :**

M. Charles Spijker (NL-Felikat) est proposé par Felikat (NL), AFA (AR), KKÖ (AT), FBe (BE), ČSCH-SCHK (CZ), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FB (GB), FH (HU), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT) et SVERAK (SE).

Le résultat du vote a été unanime ; **38 voix pour** et ainsi **M. Charles Spijker** a été dûment élu vice-secrétaire pour une période de trois ans.

b) **Élection d'un vice-trésorier pour une période de 3 ans - candidat :**

M. Karl Preiss (AT-KKÖ) est proposé par KKÖ (AT), AFA (AR), FBe (BE), ČSCH-SCHK (CZ), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FB (GB), FGR (GR), FH (HU), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), Felikat (NL), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT) et SVERAK (SE)

Le résultat a été de **32 voix pour et 6 abstentions** et ainsi, **M. Karl Preiss** a été dûment élu vice-trésorier pour une période de trois ans.

c) **Élection de 3 membres à la Commission de Santé & du Bien-être pour une période de 3 ans**

Candidats par ordre alphabétique :

- **Mme Petra Černa (CZ)** est proposée par ČSCH-SCHK (CZ), KKÖ (AT), FBe (BE), 1. DEKZV e.V. (DE), FFF (FR), FB (GB), FGR (GR), KKÍ (IS), FFM (MX), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO) et SVERAK (SE).
- **Mme Jurgita Gustaitiene DVM (LT)** est proposée par LFA-Bubaste (LT), AFA (AR), KKÖ (AT), EKL-Felix (EE), FGR (GR), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), CPF (PT) et ZFDS (SI).
- **M. Vladimir Isakov DVM (BY)** est proposé par FH (HU), AFA (AR), EKL-Felix (EE), FGR (GR), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV) et KKM (MY).
- **Mme Vanja Knez DVM (SI)** est proposée par ZFDS (SI) et Mundikat (NL)
- **Mme Sara Moroni (IT)** est proposée par Felikat (NL), AFA (AR), KKÖ (AT), FBe (BE), FFB (BR), FD (DK), EKL-Felix (EE), FB (GB), LFA-Bubaste (LT), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO), SVERAK (SE), ZFDS (SI) et UFU (UA).
- **Mme Sirpa Pietikäinen (FI)** est proposée par SK (FI).

Le résultat du premier tour a été **de 19 voix** pour Mme Černá, **18 voix** pour Mme Gustaitiene, **13 voix** pour M. Isakov, **17 voix** pour Mme Knez, **22 voix** pour Mme Moroni, **14 voix** pour Mme Pietikäinen et **11 abstentions**. Ainsi, **Mme Sara Moroni** a été dûment élue membre de la Commission de la Santé et du Bien-être pour une période de 3 ans.

Le résultat du second tour a été **de 14 voix** pour Mme Černá, **15 voix** pour Mme Gustaitiene, **11 voix** pour M. Isakov, **13 voix** pour Mme Knez, **12 voix** pour Mme Pietikäinen et **11 abstentions**.

Le résultat du troisième tour a été **de 15 voix** pour Mme Černá, **15 voix** pour Mme Gustaitiene, **11 voix** pour M. Isakov, **13 voix** pour Mme Knez, **13 voix** pour Mme Pietikäinen, et **9 abstentions**.

Étant donné qu'à ce troisième tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue requise, la Présidente a invoqué l'article 4.5 des Statuts et une majorité simple suffisait désormais.

Le résultat du quatrième tour a été **de 16 voix** pour Mme Černá, **17 voix** pour Mme Gustaitiene, **10 voix** pour M. Isakov, **14 voix** pour Mme Knez, **9 voix** pour Mme Pietikäinen et **10 abstentions**.

Ainsi, **Mme Jurgita Gustaitiene** et **Mme Petra Černá** ont été dûment élues membres de la Commission de la santé et du bien-être pour une période de 3 ans.

d) Élection de 3 membres à la Commission des relations publiques pour une période de 3 ans

Candidats par ordre alphabétique :

- **M. George Dorgiakis (GR)** est proposé par FGR (GR).
- **Mme Anžela Fomičeva (LV)** est proposée par CFCA (LV) et LFA-Bubaste (LT).
- **Mme Brigita Guobe (LT)** est proposée par CFCA (LV).
- **M. Danijel Iveta (HR)** est proposé par FBe (BE) et Felikat (NL).
- **Mme Adéla Justová (CZ)** est proposée par ČSCH-SCHK (CZ).
- **Mme Hjördis Kanninen (NL-Felikat)** est proposée par Felikat (NL) et FBe (BE)
- **Mme Anda Porumb (RO)** est proposée par FAF-FR (RO).
- **Mme Anna Wijbrands (NL-Mundikat)** est proposée par Mundikat (NL).
- **Mme Anna Wilczek (PL)** est proposée par FBe (BE), FFB (BR), FFF (FR), FB (GB), FGR (GR), ANFI (IT), Felikat (NL) et SVERAK (SE).

Le résultat a été **de 5 voix** pour M. Dorgiakis, **15 voix** pour Mme Fomičeva, **3 voix** pour Mme Guobe, **14 voix** pour M. Iveta, **14 voix** pour Mme Justová, **14 voix** pour Mme Kanninen, **4 voix** pour Mme Porumb, **18 voix** pour Mme Wijbrands, **16 voix** pour Mme Wilczek et **11 abstentions**.

La CFCA, la FAF-FR et la FFG ont annoncé que leurs membres, Mme Guobe, Mme Porumb et M. Dorgiakis avaient décidé de retirer leur candidature.

Le résultat du second tour avec six candidats a été **de 17 voix** pour Mme Fomičeva, **11 voix** pour M. Iveta, **20 voix** pour Mme Justová, **15 voix** pour Mme Kanninen, **26 voix** pour Mme Wijbrands, **11 voix** pour Mme Wilczek et **14 abstentions**. Ainsi, **Mme Anna Wijbrands** et **Mme Adéla Justová** ont été dûment élues membres de la Commission des relations publiques pour une période de trois ans.

Mme Wilczek a annoncé qu'elle retirait sa candidature.

Le résultat du troisième tour avec trois candidats a été **de 16 voix** pour Mme Fomičeva, **7 voix** pour M. Iveta et **15 voix** pour Mme Kanninen. M. Iveta a annoncé qu'il retirait sa candidature.

Étant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue requise lors de ce troisième tour de scrutin, le Président a de nouveau invoqué l'article 4.5 des Statuts et une majorité simple suffisait désormais.

Le résultat du quatrième tour a été **de 24 voix** pour Mme Fomičeva, de **13 voix** pour Mme Kanninen et de **1 abstention**.

C'est ainsi que **Mme Anžela Fomičeva** a été dûment élue membre de la Commission des relations publiques pour une période de trois ans.

e) Élection de 2 membres à la Commission des juges & des standards pour une période de 2 ans

Candidats par ordre alphabétique :

- **M. Francesco Cinque (IT)** est proposé par ANFI (IT), AFA (AR), KKÖ (AT), FBe (BE), FFB (BR), FFH (CH), ČSCH-SCHK (CZ), 1. DEKZV e.V. (DE), FD (DK), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FGR (GR), FH (HU), KKÍ (IS), LFA-Bubaste (LT), CFCA (LV), FFM (MX), KKM (MY), Felikat (NL), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO), SVERAK (SE) et UFU (UA)
- **M. Mirosław Skotarczyk (PL)** est proposé par FPL (PL), KKÖ (AT), FBe (BE), FFH (CH), 1. DEKZV e.V. (DE), EKL-Felix (EE), FFF (FR), FB (GB), ANFI (IT), KKM (MY), Felikat (NL), Mundikat (NL), NRR (NO), CPF (PT), FAF-FR (RO) et SVERAK (SE).

Le résultat a été **de 37 voix** pour M. Cinque, **33 voix** pour M. Skotarczyk et **6 abstentions**. Ainsi **M. Cinque** et **M. Skotarczyk** ont été dûment élus membres de la Commission des juges & des standards pour une période de deux ans.

16. Finances – Rapport financier

a) Détermination des frais

Des changements ont été apportés aux frais pour 2024 et la fixation des frais pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024 n'a pas été adoptée par **18 voix pour, 16 voix contre** et **4 abstentions**.

Il y a eu plusieurs orateurs à propos de cette situation difficile et à la fin, il a été suggéré de revoter si l'AG était d'accord. Le vote devrait avoir lieu si l'AG accepte de prendre un deuxième vote sur la détermination des frais.

On a demandé à l'AG si nous pouvions revoter sur cette proposition. Cette proposition a été adoptée par **26 voix pour, 10 voix contre** et **2 abstentions**.

Le prochain vote portera sur la détermination des frais tels qu'ils ont été proposés. Maintenant, la détermination des frais a été adoptée par **23 voix pour, 12 voix contre** et **3 abstentions**.

b) Détermination de l'indemnité mensuelle du secrétaire général, sans changement.

La détermination de l'indemnité mensuelle du secrétaire général 01.01.2024 - 31.12.2024 a été acceptée par **31 voix pour, 2 voix contre** et **5 abstentions**.

17. Présentation du budget pour l'année 2024, discussion et vote

Le budget pour 2024 a été accepté par **35 voix pour** et **3 abstentions**.

- 18. Demande d'adhésion en tant que membre sous parrainage (majorité qualifiée – ¾)**
Aucune application
- 19. Rapports sur les membres sous parrainage (sans vote)**
 Bulgarie – Fédération de Felinologie de Bulgarie (FFBg) - Mentor : FAF-FR - Felis Roumanie..... **Annexe 14**
 Au nom de la FAF-FR, M. Adrian Alexandru Dragota s'est référé à son rapport.
- 20. Demande d'adhésion en tant que membre à part entière (majorité qualifiée – ¾)**
Aucune application présentée
- 21. Propositions..... page 7**
 Lors de cette Assemblée générale, **36** (trente-six) propositions ont été soumises. Parmi celles-ci, **17** (dix-sept) propositions ont été acceptées (■), **15** (quinze) ont été rejetées (■) et **4** (quatre) ont été retirées (■).
- a) Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée – ¾)..... page 7**
- FI (SK) proposition 1: Prolongation des restrictions pour la Russie7
 - FI (SK) proposition 2: Prolongation des restrictions pour la Russie, re. expositions7
 - NL (Felikat) proposition 1: § 4.5. Modification et addition8
- b) Propositions concernant le règlement intérieur page 8**
- AT (KKÖ) proposition 1: Nouvelle article § 9-2 – FIFe Feline Fund8
 - LU (LCC-FFL) proposition 1: § 4.15 Addition8
 - LU (LCC-FFL) proposition 2: Nouvelle Annexe – Tableau des montants exacts des indemnités8
 - NO (NRR) proposition 1: Annexe 1 – modification des taxes expositions8
- c) Propositions concernant les standards (y compris la partie générale) et la liste EMS page 9**
- DK (FD) proposition 1: SBI – Modification liste des défauts.....9
 - DK (FD) proposition 2 : SBI - modifier le libellé des défauts excluant les certificats9
 - NL (Felikat) proposition 2: BLH/BSH – permission yeux verts pour smoke9
 - NL (Mundikat) proposition 1: Partie générale – dessin tabby pour Van (01) et Arlequin (02).....9
 - CJS proposition 1: - Modification des standards/règlement des expositions – LPL/LPS..... 10
- d) Propositions concernant le règlement d'élevage et d'enregistrement..... page 10**
- NL (Mundikat) proposition 2: § 3.3 – Addition 2 portées en 12 mois 10
 - PL (FPL) proposition 1: § 2.2.1 – Addition surface au sol pour les chats10
 - SE (SVERAK) proposition 1: § 2.3.3 – Modification âge chatons10
 - CEE proposition 1: § 5.2.6 Suppression d'un nom d'affixe 11
- e) Propositions concernant le règlement des conseils de race page 11**
- Aucune proposition présentée
- f) Propositions concernant le règlement des juges & des élèves-juges page 11**
- Aucune proposition présentée
- g) Propositions concernant le règlement des expositions page 11**
- AT (KKÖ) proposition 2: Modification § 4.6 11
 - BE (FBe) proposition 1: Nouvelle article titres nationaux champion/premier et certificats..... 11
 - BE (FBe) proposition 2: Addition champions chats 11
 - BY (Felinolog) proposition 1: Annexe 1 – Inclusion de Biélorussie 16
 - ID (ICA) proposition 1: Nouvelle annexe – Exception classes 7-10 – 2 juges 16
 - IT (ANFI) proposition 1: Annexe 2 – Inclusion de l'Italie 16
 - MD (FM) / RO (FAF-FR) / UA (UFU Prop. conjoint § 2.6.6/§ 4.11 – Black Sea Winner Group 16
 - NO (NRR) proposition 2: Annexe 2 – Inclusion de Norvège 17
 - PL (FPL) proposition 2: § 2.6.6 - Addition Pologne dans groupe Baltic Winner Show 17
 - PL (FPL) proposition 3: § 5.4 – Modification d'âge classes 9,10,11 et 12 17
 - CdE proposition 1: § 1.8.e and § 1.8.f – Conditions expositions internationaux..... 17
 - CdE proposition 2: § 1.7-§ 1.9 and new § 9 – Compétition- de championnat nationale - CCN 18
 - CdE proposition 3: § 2.6 – Modification des termes des dates pour Winner Shows 18
 - CdE proposition 4: § 2.7 – Reorganisation et addition diplôme spécial 19
 - CdE proposition 5: § 4 – Addition nouveau titres champion/premier honoraire suprême 19
 - CdE proposition 6: § 4.9.1 – Nomination mâles et femelles dans classes 11+12 20
 - CdE proposition 7: § 4.9.1 – Nomination supplémentaire 20
 - CdE proposition 8: § 4.9.4 – Reduction nombre de chats pour Breed BIS 21
 - CdE proposition 9: § 4.9.7 – Addition – votes BIS votes aussi en anglais..... 21
 - CdE proposition 10: § 4.17 – Addition de l'année pour NW..... 21

22. Information sur le World Cat Congress (WCC)

La prochaine réunion du WCC aura lieu en juin 2023 à Launceston, en Tasmanie, organisée par ACF. Le délégué de la FIFe serait la présidente, Mme Annette Sjödin et M. Leo van de Haterd serait présent en tant que conseiller.

23. Divers

Mme Anne Veland demande la parole et que ses paroles soient consignées dans le procès-verbal. Elle se réfère à ce qu'elle a dit jeudi, lors du point 12 de l'ordre du jour, et elle n'avait pas demandé à ce que ses mots soient consignés au procès-verbal. Elle a dit qu'il y avait un problème dont tout le monde était conscient, qui nous accompagne depuis quelques années et que nous devons nous en occuper. Notre passe-temps tel que nous le connaissons aujourd'hui est sérieusement menacé par les autorités de différents pays. Nous constatons depuis quelques années que certains de nos chats de race sont interdits et que d'autres interdictions sont à venir. Nous savons d'où cela vient, les organisations de protection des animaux et d'autres personnes qui ont uni leurs forces également au Parlement européen et qui ont une forte influence à partir de là. Nous avons besoin de vous, cher conseil d'administration, pour trouver une stratégie pour y faire face. L'arbre dans lequel nous sommes tous assis a déjà été coupé, et même si vous vous asseyez au sommet de l'arbre FIFe, vous tomberez si nous n'agissons pas dès que possible.

M. Božidar Grigić demande la parole et que ses mots soient consignés dans le procès-verbal. En ce qui concerne l'aide à la commission des relations publiques : c'est une nouvelle commission que nous avons élue, félicitations, je crois que nous avons vraiment beaucoup de bons candidats pour cette commission mais seulement 3 postes. Mais comme il s'agit d'une toute nouvelle commission et qu'elle et nous nous demandons encore ce qui devrait être fait et quelles devraient être les prochaines étapes, je vous ferai quelques suggestions si vous me le permettez. Tout d'abord, dans quelques interventions, il a entendu qu'il faudrait du temps pour mettre en route les actions et je peux comprendre, mais nous devons être conscients que le temps presse ici. Je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons souligné la nécessité d'avoir cette commission, comme Anne l'a déjà mentionné, il y a des restrictions dans certains pays, nous devons donc agir rapidement en nous positionnant en tant qu'organisation engagée dans la santé et le bien-être et prenant soin des chats. Je suggère à la CRP de préparer une stratégie de communication claire pour au moins les 5 prochaines années. Oui, une période plus longue que celle pour laquelle ils ont été élus parce qu'il faut qu'il y ait une continuité même s'ils ne sont pas réélus au bout de 3 ans. Dans cette stratégie, ils doivent avoir une vision concrète, des priorités, des objectifs et un plan d'action pour atteindre ces objectifs. Par priorités, je veux dire se concentrer sur la communication interne et externe et sur le message que nous voulons faire passer. Je sais que c'est beaucoup de travail pour 3 membres et c'est pourquoi je vous propose une autre suggestion en nous demandant, à nous membres, de vous aider en formant des groupes de travail basés sur les domaines prioritaires qui seront définis dans la stratégie, afin que vous puissiez également obtenir de l'aide de notre part et que vous ne soyez pas seuls. Merci.

24. Clôture de l'assemblée générale

La Présidente a déclaré que l'Assemblée générale de 2024 serait organisée les jeudi 30 et vendredi 31 mai à Parndorf, en Autriche, puis elle a remercié tout le monde pour la bonne ambiance et les bons commentaires, puis a déclaré l'Assemblée générale de 2023 à Tavira, Portugal, officiellement close à 15h45.

Conformément aux instructions du comité,

Annette Sjödin - présidente

Charles Spijker – secrétaire adjoint

Stéphanie Dupont - vérificatrice de la version française du procès-verbal

PROPOSITIONS

Abréviations utilisées	
CD	La commission de discipline
CdE	La commission des expositions
CdR	Le conseil de race
CEE	La commission d'élevage & d'enregistrement
CJS	La commission des juges & des standards
CSB	La commission de la santé & du bien-être

Légende	
Textes ajoutés	en gras et <i>italiques</i>
Textes supprimés	rayé
Textes transférés	en <i>italiques</i> seulement
Textes inchangés	normal
Textes ajoutés décidés à l'AG	en gras et <i>italique</i> et <u>doublement soulignés</u>
Textes supprimés décidés à l'AG	doublement rayés

Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée - 3/4)

FI	SK	Proposition 1
		Prolongation des restrictions concernant la Russie, Biélorussie inclut (reformulée)

Restrictions concernant la Russie imposées lors de l'AG 2022 doivent être prolongées jusqu'au 31.5.2024.

- Les membres de la FIFe en dehors de la Russie ne peuvent importer aucun chat élevé en Russie dans leurs registres, quelle que soit l'organisation qui a délivré leur pedigree.

~~- Les exposants vivant en Russie ne peuvent inscrire leurs chats à aucune exposition FIFe en dehors de la Russie, quelle que soit l'organisation à laquelle ces exposants sont membres.~~

~~- Il est interdit d'organiser des expositions FIFe en Russie.~~

~~b) Les restrictions concernant la Russie imposées lors de l'Assemblée Générale 2022 doivent également être appliquées au Bélarus jusqu'au 31.5.2024.~~

~~- Les membres de la FIFe en dehors du Bélarus ne peuvent importer aucun chat élevé en Bélarus dans leurs registres, quelle que soit l'organisation qui a délivré son pedigree~~

~~- Les exposants vivant en Bélarus ne peuvent inscrire leurs chats à aucune exposition FIFe en dehors du Bélarus, quelle que soit l'organisation à laquelle ces exposants sont membres.~~

~~- Il est interdit d'organiser des expositions FIFe en Bélarus~~

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	18	19	1	-

La déléguée de SVERAK (SE) a émis une réserve à l'encontre de cette décision et a demandé qu'elle soit inscrite au procès-verbal. Les délégués des membres suivants, FFB (BR), ČSCH-SCHK (CZ), Felis Danica (DK), ASFE (ES), SK (FI), FFG (GR), Felis Hungarica (HU), KKI (IS), Bubaste (LT), Mundikat (NL), NRR (NO), FPL (PL), CPF (PT), FAF-FR (RO), ZFDS (SI) et UFU (UA) ont approuvé et demandé la même chose.

FI	SK	Proposition 2
		Prolongation des restrictions concernant la Russie – expositions (reformulée)

- Les exposants vivant en Russie ne peuvent inscrire leurs chats à aucune exposition FIFe en dehors de la Russie, quelle que soit l'organisation à laquelle ces exposants sont membres.

- Il est interdit d'organiser des expositions FIFe en Russie.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	23	14	1	-

La déléguée de SVERAK (SE) a également émis une réserve à l'encontre de cette décision et a demandé qu'elle soit inscrite au procès-verbal. Les délégués des membres suivants, FFB (BR), ČSCH-SCHK (CZ), Felis Danica (DK), ASFE (ES), SK (FI), FB (GB), FFG (GR), Felis Hungarica (HU), KKI (IS), Bubaste (LT), Mundikat (NL), NRR (NO), FPL (PL), CPF (PT), FAF-FR (RO), ZFDS (SI) et UFU (UA) ont approuvé et demandé la même chose.

NL Felikat Proposition 1 Statuts	§ 4.5
Modification des procédures de votation	

Les membres de l'Assemblée Générale votent à main levée, les votes ont lieu à bulletin secret à la demande d'une *majorité des* membres.

En cas de fonctions électives, les membres de l'Assemblée Générale votent toujours au scrutin secret (c'est-à-dire par bulletin papier), même si un seul candidat se présente aux élections.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	23	13	2	-

Propositions concernant le règlement intérieur

AT KKÖ Proposition 1 Règlement Intérieur	§ 9.2
Création du FIFe Fond Feline - FIFeFU (Nouvelle article)	

Le FIFe Feline Fonds FiFeFU promeut la recherche en médecine féline et en bien-être animal. Les subventions de recherche sont accordées par le comité de la FIFe et peuvent être proposées par la commission de la santé et du bien-être de la FIFe ou par les membres de la FIFe. Les fonds sont gérés par le trésorier de la FIFe et sont séparés des comptes existants.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	20	14	4	-

LU LCC-FFL Proposition 1 Règlement Intérieur	§ 4.12
Addition	

Il est fortement recommandé aux membres FIFe, de sélectionner et d'envoyer à l'Assemblée Générale, des personnes comme délégués et assistants, qui maîtrisent au moins 2 des 3 langues de la FIFe.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	8	28	1	1

LU LCC-FFL Proposition 2 Règlement Intérieur	§ 4.16
Nouvelle article - Tableau des montants exacts des indemnités	

Le comité de la FIFe doit présenter, à l' AG en 2024, un tableau détaillé indiquant les montants exacts des indemnités à payer aux personnes des différentes commissions (taxes journalières, frais d'hôtel, frais de déplacement et voyage etc.) ainsi d'un maximum de montant à payer pour les frais de déplacement et voyages. Le tableau complet est à ajouter au Règlement Général de la FIFe, comme Annexe.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	7	27	4	-

NO NRR Proposition 1 Règlement Intérieur	Annexe 1
Modification des taxes expositions	

NRR propose des taxes graduées pour les expositions FIFe comme suit

Taxe sur une exposition internationale	(1-20 expositions)	180.00
	(21-40 expositions)	140.00
	(41 expositions et plus).....	100.00

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE	-	-	-	-

Propositions concernant les standards, la partie gén. & la liste EMS

DK	FD	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	SBI
Standard Sacré de birmanie – modifications dans la liste des défauts				(reformulée)

~~La proposition se compose de 2 parties :~~

~~1.a~~ Proposition de modification de la liste des DÉFAUTS dans le standard SBI :

Faults/ Fehler/ Fautes	Coat/ Fell/ Fourrure	<ul style="list-style-type: none"> pure white or coloured patches on the chest or the belly 	<ul style="list-style-type: none"> rein weiÙe oder farbige Flecken auf Brust oder Bauch 	<ul style="list-style-type: none"> des taches blanc pur ou de couleur sur la poitrine ou le ventre.
------------------------------	----------------------------	---	---	---

DÉFAUTS : Pelage : ~~Taches blanches pur ou colorées sur la poitrine ou le ventre.~~

Veuillez noter qu'il s'agit d'une description d'un défaut dont l'impact sur les expositions n'est pas défini ! Les erreurs qui excluent les certificats ont leur propre emplacement et décrivent d'autres traits du chat.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	33	4	1	-

DK	FD	Proposition 2	Standards, Partie générale & liste EMS	SBI
Standard Sacré de birmanie – Modification du libellé des défauts excluant certificats				(reformulée)

Faults precluding the certificate/ Fehler, die das Zertifikat ausschließen/ Fautes excluant l'attribution du certificat	Coat/ Fell/ Fourrure	<ul style="list-style-type: none"> white patching in the coloured areas or the reverse a white patch on the genitals a white patch on the scrotal sac 	<ul style="list-style-type: none"> weiÙe Flecken in den Points oder umgekehrt ein weiÙer Fleck im Genitalbereich ein weiÙer Fleck auf dem Hodensack 	<ul style="list-style-type: none"> des taches blanches dans les parties de couleur ou inversement. une tache blanche sur les parties génitales. une tache blanche sur le sac scrotal
---	----------------------------	--	--	---

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	33	4	1	-

NL	Felikat	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	BLH/BSH
Permission yeux verts pour smoke				

Le British poils longs et poils courts Smoke se reconnaissent également aux yeux verts.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	8	28	2	-

NL	Mundikat	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	Partie gén.
L'enregistrement du dessin tabby pour van (01) et arlequin (02)				(reformulée)

Nous proposons un changement pour l'enregistrement du dessin tabby pour des chats van (01) et arlequin (02). Il s'agit d'un changement pour des raisons d'enregistrement avec aucun effet au niveau des expo.

~~Partie Gén. p 74 & 76 Van (01) et Arlequin (02) sous > Couleur fourrure > agouti (rempl. le texte par):~~

Uniquement pour les dessins Tabby Van/Tabby Arlequin (01/02), les conditions suivantes :

Lorsque le dessin tabby est connu au clairement visible comme shaded, shell, ou comme tabby blotched, tigré, moucheté ou tiqueté, les dessins sont enregistrés avec le code EMS approprié pour le dessin tabby (11,12, 22, 23, 24 or 25). Si le dessin n'est pas défini clairement les chats sont enregistrés avec code EMS 01 21 (Van) ou code EMS 02 21 (harlequin).

Toutes les autres variétés mentionnées ici ne peuvent utiliser que le code EMS 21

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	28	8	1	1

FIFe	CJS	Proposition 1	Standards, Partie générale & liste EMS	LPL/LPS
Déplacement de catégorie 2 a la catégorie 4				

La CJS de la FIFe propose de déplacer LPL/LPS de la catégorie 2 à la catégorie 4 et d'être divisé en 9 groupes de couleurs, comme les autres races "rex".

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	8	28	2	-

Propositions concernant le règlement d'élevage & d'enregistrement

NL	Mundikat	Proposition 2	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 3.3
Addition				(reformulée)

3.3 Femelles d'élevage

~~Une femelle ne doit pas avoir plus de deux portées en douze mois ou trois portées en vingt quatre mois,~~
 Une femelle ne doit pas avoir plus de deux portées en douze mois avec un maximum de trois portées en vingt-quatre mois, à moins d'une approbation préalable écrite d'un vétérinaire et/ou du membre de la FIFe [...]

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36	2	-	-

PL	FPL	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 2.2.1
Addition				(reformulée)

2.2.1 Conditions générales

Les locaux, corbeilles et autres places de repos, écuelles, plateaux de litière, etc. doivent être maintenus propres en tout temps. Les chats doivent avoir constamment à disposition de l'eau fraîche, une nourriture appropriée ou selon prescription, des corbeilles ou coussins confortables, des jouets et d'autres objets pour stimuler l'activité, "arbres à chats" ou similaires.

Les chats doivent avoir un espace adéquat pour se mouvoir et jouer, et, si possible, pouvoir jouir de conditions de vie en commun avec des humains. ~~Un minimum de 6 mètres carrés d'espace au sol avec une hauteur d'au moins 1,80 m par chat est requis. Plus d'un niveau doit exister et une zone de couchage et/ou de refuge doit être incluse.~~

À moins que les réglementations locales sur le bien-être des animaux n'en disposent autrement, un minimum de six mètres carrés d'espace au sol par chat adulte est requis.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	8	24	5	1

SE	SVERAK	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 2.3.3
Modification				

2.3.3 Les Chatons

Des chatons ne doivent pas être remis à leur nouveau propriétaire avant qu'ils aient **14 12** semaines et qu'ils aient été complètement vaccinés contre la panleucopénie féline, le calicivirus félin et l'herpèsvirus félin, sauf recommandation particulière d'un vétérinaire. Tous les chatons doivent être identifiés par puce, et cela doit être noté sur ou dans le pedigree.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	18	20	-	-

FIFe	CEE	Proposition 5	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 5.2.5
La suppression d'un affixe				

Les noms d'élevage seront effacés sur demande du membre FIFe sous lequel ils sont enregistrés et seront mis de nouveau à disposition lorsque l'une des conditions suivantes est rencontrée:

- le propriétaire du nom d'élevage a été exclu du membre FIFe
- le propriétaire du nom d'élevage est décédé sans que le nom ne soit réclamé par un héritier légitime dans les **5 20** ans.

- le propriétaire du nom d'élevage a quitté l'association membre de la FIFe et fait de l'élevage dans une organisation non-FIFe
- une période de 25 ans s'est écoulée depuis l'enregistrement de la dernière portée
- l'affixe n'a jamais été utilisé et 10 ans se sont écoulés depuis son enregistrement au registre des affixes (BCN).

Si un membre de la FIFe est obligé d'expulser l'un de ses sociétaires individuels, le nom de l'exclu et son affixe doivent être communiqués au secrétariat de la FIFe.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	25	9	3	1

Propositions concernant le règlement des conseils de race

Aucune proposition présentée

Propositions concernant le règlement des juges & des élèves-juges

Aucune proposition présentée

Propositions concernant le règlement des expositions

AT	KKÖ	Proposition	Règlement des expositions	§ 4.6
		Modification		

Article 4.6 Homologation des titres (règlement des expositions)

~~Tous les certificats pour un titre doivent être obtenus dans le même variété (code EMS) / groupe.~~

Quand un changement du code EMS se traduit par un changement de la variété /groupe, alors :

-titres déjà approuvés doivent toujours être conservés (pour les variétés reconnues)

~~-tous les certificats pour le prochain titre doivent être obtenus dans la nouvelle variété/ groupe~~

- la variété /groupe sur le dernier certificat avant un titre détermine la variété/groupe lors de l'homologation du titre.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	19	19	-	-

BE	FBe	Proposition 1	Règlement des expositions	§ diverse
		Expositions nationaux		

Cette proposition désire de rendre les expositions nationales plus populaires.
(en cas de divergence entre les langues, la version anglaise est correcte)

1.6 Exposition internationale

Pour obtenir le droit d'organiser une exposition internationale et délivrer des CAC, CAP, CACIB, CAPB, CAGCIB, CAGPIB, CACS, ~~et~~ CAPS , **CADC, CADP, CATC, CATP, CAGC et CAGP**, les organisateurs doivent remplir les conditions du présent règlement.

1.8 Conditions pour une exposition internationale

... e. Au moins 150 chats doivent être engagés dans une des classes 1-12, **N1 – N8** ou 14 et inscrits au catalogue parmi lesquels 80% doivent avoir un pedigree. Si, 7 jours avant l'exposition, le nombre de 150 sujets exposés n'est pas atteint, le membre FIFe doit ~~être déclaré~~ **déclarer** l'exposition comme nationale, avec un minimum de **60 80** chats

1.9 Conditions pour une exposition nationale

Pour l'organisation d'une exposition nationale, les articles suivants du § 1 s'appliquent :

- § 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5
- § 1.6:

En remplaçant « international » par « national »

- En supprimant CACIB, CAPB, CAGCIB, CAGPIB, CACS et CAP
- §1.8:
- En remplaçant le texte de l'alinéa § 1.8 e par : au moins **60 80** chats doivent être engagés en concours et inscrits au catalogue parmi lesquels 80% doivent avoir un pedigree.
- En supprimant l'alinéa § 1.8g.

4 Titres et certificats d'exposition

4.1.1. Titres d'expositions et leurs abréviations

Titre d'exposition	Abr.	§	Remarque
--------------------	------	---	----------

Titres <i>Internationaux</i> Champion / Premior			
Champion	CH	4.2	Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
Premior	PR	4.2	
Champion International	IC	4.3	
Premior International	PR	4.3	
Grand Champion International	GIC	4.4	
Grand Premior International	GIP	4.4	
Champion Suprême	SC	4.5	
Premior Suprême	SP	4.5	

Titres Nationaux Champion / Premior			
<i>Champion</i>	<i>CH</i>	<i>4.2</i>	<i>Ces titres sont placés avant le nom complet du chat</i>
<i>Premior</i>	<i>PR</i>	<i>4.2</i>	
<i>Double Champion</i>	<i>DCH</i>	<i>4.6</i>	<i>Ces titres sont placés avant le nom complet du chat, mais après des titres possible du Championnat / Premiorat international du chat</i>
<i>Double Premior</i>	<i>DPR</i>	<i>4.6</i>	
<i>Triple Champion</i>	<i>TCH</i>	<i>4.7</i>	
<i>Triple Premior</i>	<i>TPR</i>	<i>4.7</i>	
<i>Grand Champion</i>	<i>GCH</i>	<i>4.8</i>	
<i>Grand Premior</i>	<i>GPR</i>	<i>4.8</i>	

Titres Winner			
---------------	--	--	--

4.1.2 Certificats d'exposition et leurs abréviations

Nom du certificat	Abréviation du certificat
Certificat d'Aptitude au Championnat de Beauté	CAC
Certificat d'Aptitude au Premium de Beauté	CAP
<i>Certificat d'Aptitude au Double Championnat de Beauté</i>	<i>CADC</i>
<i>Certificat d'Aptitude au Double Premium de Beauté</i>	<i>CADP</i>
<i>Certificat d'Aptitude au Triple Championnat de Beauté</i>	<i>CATC</i>
<i>Certificat d'Aptitude au Triple Premium de Beauté</i>	<i>CATP</i>
<i>Certificat d'Aptitude au Grand Championnat de Beauté</i>	<i>CAGC</i>
<i>Certificat d'Aptitude au Grand Premium de Beauté</i>	<i>CAGP</i>
Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté	CACIB

4.6 Obtention du titre Double Champion ou Double Premior

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9) :

- *CADC est attribué dans la classe Nationale 'Champion'*
- *CADP est attribué dans la classe Nationale 'Premior'*

Pour accéder au titre de 'Double Champion' ou 'Double Premior', un chat doit avoir obtenu :

- *3 (trois) CADC ou respectivement CADP*
- *Décernés par 3 (trois) juges différents*
- *dans 3 (trois) expositions nationales ou internationales FIFe*

4.7 Obtention du titre Triple Champion ou Triple Premior

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9) :

- *CATC est attribué dans la classe Nationale 'Double Champion'*
- *CATP est attribué dans la classe Nationale 'Double Premior'*

Pour accéder au titre de Triple Champion ou Triple Premior, un chat doit avoir obtenu :

- *3 (trois) CATC ou respectivement CATP*
- *Décernés par 3 (trois) juges différents*
- *dans 3 (trois) expositions nationales ou internationales FIFe*

4.8 Obtention du titre Grand Champion ou Grand Premior

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9) :

- *CAGC est attribué dans la classe Nationale 'Triple Champion'*
- *CAGP est attribué dans la classe Nationale 'Triple Premior'*

Pour accéder au titre de Grand Champion ou Grand Premior, un chat doit avoir obtenu :

- **6 (six) CAGC ou respectivement CAG**
- **Décernés par 4 (quatre) juges différents**
- **dans 6 (six) expositions nationales ou internationales FIFe**

4.6 4.9 Homologation des titres

Les certificats reconnus pour obtenir le titre Champion, Premior, **Double Champion, Double Premior, Triple Champion, Triple Premior, Grand Champion, Grand Premior**, Champion International, Premior International, Grand Champion international, Grand Premior International, **Champion Suprême et Premior Suprême**, ~~Champion d'Europe, Premior d'Europe~~ ne sont validés qu'après homologation par la Membre FIFe nationale ou le club auquel adhère l'exposant.

...

4.7 4.10 Passage à la classe supérieure

Conformément aux § 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, **4.7, 4.8 and 4.9**, dès qu'un chat a obtenu tous les certificats requis, il doit obligatoirement concourir dans la classe supérieure.

...

4.8 4.11 Meilleur de Variété (BIV)

4.9 4.12 Nomination (NOM) et Best in Show (BIS)

4.10 4.13 BIV, NOM et BIS sur la liste de résultats

4.16 Distinguished Variety Merit (DVM)

Ce titre ne peut être obtenu que lors d'une exposition nationale et internationale et concerne tous les chats des races de pleine reconnaissance ou de reconnaissance préliminaire. Pour obtenir ce titre, le chat doit remporter au moins dix titres de Meilleur de Variété dans les classes 1 à 12, **y compris les classes nationales N1 à N8**.

4.17 National Winner

Les membres FIFe peuvent...

Les conditions suivantes doivent être remplies :

1. ...
2. Les chats doivent avoir participé à des expositions dans les classes 1-12, **y compris les classes nationales N1 à N8** ou 14 pendant l'année considérée ; les membres FIFe peuvent décider d'un nombre minimum d'expositions.
3. ...

5. Les classes aux expositions

5.3 Concourir dans les classes neutres

Si un Champion, **Double Champion, Triple Champion, Grand Champion**, Champion International, Grand Champion International ou Champion Suprême est castré, il peut, tout en gardant son titre, accéder à celui de Premior, **Double Premior, Triple Premior, Grand Premior**, Premior International, Grand Premior International ou Premior Suprême en concourant en classes neutres.

5.4 Règlement de compétition dans les différentes classes

Les clubs et fédérations de clubs sont tenus d'observer le règlement de la FIFe pour les classes suivantes :

5.4.1. Expositions Internationales :

... (conserver le texte sous l'art 5.4 actuel, seulement une update pour le suivant)

Class 13a: Novice

...

Un novice peut être seulement présenté dans la classe Novice:

- Qu'une seule fois
- Lors d'une exposition international **ou nationale** dans son propre pays

...

Class 13b: Contrôle

...

Un chat peut être seulement présenté dans la classe de contrôle:

- Lors d'une exposition international **ou nationale** dans son propre pays
- ...

5.4.2. Expositions Nationales:

Classe	Nom de la classe	Certificat
N1	Grand Champion	-
N2	Grand Premior	-
N3	Triple Champion	CAGC
N4	Triple Premior	CAGP

N5	Double Champion	CATC
N6	Double Premior	CATP
N7	Champion National	CADC
N8	Premior National	CADP
9	Ouverte	CAC
10	Neutre	CAP
11	Jeune (7-10 mois)	-
12	Chaton (4-7 mois)	-
13a	Novice	-
13b	Contrôle	-
13c	Détermination	-
14	Chat de Maison	-

Les classes N1-12 sont subdivisées par race, variété et sexe et ce pour toutes les catégories.

Les chats qui concourent dans les classes N1-12 peuvent se qualifier pour le Meilleur de Variété, en prenant en considération § 4.11 ainsi que pour le BIS en considérant § 4.12 et 5.5.4. Les chats de maison (classe 14) peuvent se qualifier pour le Best in Show Chat de Maison, en considérant § 4.12

Classe N1: **Grand Champion**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Grand Champion'. Ils reçoivent un rapport de juge avec la mention Prix d'Honneur et ne sont plus classés.

Classe N2: **Grand Premior**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Grand Premior'. Ils reçoivent un rapport de juge avec la mention Prix d'Honneur et ne sont plus classés.

Classe N3: **Triple Champion**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Triple Champion'. Dans cette classe, le CAGC est décerné

Classe N4: **Triple Premior**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Triple Premior'. Dans cette classe, le CAGP est décerné

Classe N5: **Double Champion**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Double Champion'. Dans cette classe, le CATC est décerné

Classe N6: **Double Premior**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Double Premior'. Dans cette classe, le CATP est décerné

Classe N7: **National Champion**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Champion'. Dans cette classe, le CADC est décerné

Classe N8: **National Premior**

Cette classe est ouverte aux chats déclarés 'Premior'. Dans cette classe, le CADP est décerné

Classe 9 à Classe 14: fait référence à § 5.4.1 Expositions Internationales (même conditions)

6.9 Qualification et classification

...

Aucun chat ne peut se voir décerner un certificat s'il n'obtient pas au moins Excellent 1 avec le minimum de points requis pour sa classe :

a) Expositions Internationales:

- Classe 3-4: CACS – CAPS = 97 points
- Classe 5-6: CAGCIB-CAGPIB = 96 points
- Classe 7-8: CACIB-CAPIB = 95 points
- Classe 9-10: CAC-CAP = 93 points

b) Expositions Nationales:

- **Classe N3-N4: CAGC – CAGP = 95 points**
- **Classe N5-N6: CATC – CATP = 93 points**
- **Classe N7-N8: CADC-CADP = 93 points**
- **Classe 9-10: CAC-CAP = 93 points**

Un juge peut attribuer les certificats suivants :

Pays>	Européen		Non- Européen	
	Nationale	Internationale	Nationale	Internationale
V Juge Expo				
Juge non-Européen	Ne peut pas officier	Ne peut pas officier*	CAC, CADC , CATC , CAGC CAP, CADP , CATP , CAGP	Tous certificats

Juge International	CAC, CADC , CATC , CAGC CAP, CADP , CATP , CAGP	Tous certificats	CAC, CADC , CATC , CAGC CAP, CADP , CATP , CAGP	Tous certificats
--------------------	--	------------------	--	------------------

...

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	6	32	-	-

BE	FBe	Proposition 2	Règlement des expositions	§ diverse
Ajouter les titres Kitten et Junior Champion				

(en cas de divergence entre les langues, la version anglaise est correcte)

4. Titres et certificats d'exposition

4.1.1. Titres d'exposition et leurs abréviations

Titre d'exposition	Abr.	§	Remarque
Titres Champion/Premior			
Kitten Champion	KCH	4.2.a	Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
Junior Champion	JCH	4.2.a	
Champion	CH	4.2.b	
Premior	PR	4.2.b	
...	

Titres Winner

...

Pour les races reconnues préliminairement et pour les variétés reconnues préliminairement d'une race reconnue, les abréviations des titres **Kitten Champion**, **Junior Champion**, Champion, Premior, Champion International et Premior International seront précédées par un "P" indiquant un titre de race de reconnaissance préliminaire.

4.1.2 Certificats d'exposition et leurs abréviations

Nom du certificat	Abréviation du certificat
Certificat d'Aptitude au Championnat des Chatons de Beauté	CACC
Certificat d'Aptitude au Championnat des Jeunes de Beauté	CACJ
Certificat d'Aptitude au Championnat de Beauté	CAC
Certificat d'Aptitude au Premium de Beauté	CAP
...	

4.2.a Obtention du titre de Kitten Champion ou de Junior Champion

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (-> § 6.9):

- **CACC est attribué dans la classe 'Chaton'**
- **CACJ est attribué dans la classe 'Jeune'**

Pour accéder au titre de Kitten Champion ou Junior Champion, un chat doit avoir obtenu:

- **3 (trois) CACC ou respectivement CACJ**
- **Décernés par 3 (trois) juges différents**
- **Dans 3 (trois) expositions nationales ou internationales FIFe**

4.2.b Obtention du titre de Champion ou de Premior

(maintenir le texte actuel sous 4.2.)

4.6 Homologation des titres

Les certificats reconnus pour obtenir le titre de **Kitten Champion**, **Junior Champion**, Champion, Premior, Champion International, Premior International, Grand Champion international, Grand Premior International, ~~Champion d'Europe, Premior d'Europe~~ **Supreme Champion et Supreme Premior**, ne sont validés qu'après homologation par la Membre FIFe nationale ou le club auquel adhère l'exposant.

...

4.7 Passage à la classe supérieure

Conformément aux **§ 4.2.b**, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6, dès qu'un chat a obtenu tous les certificats requis, il doit obligatoirement concourir dans la classe supérieure.

5.4 Règlement de compétition dans les différentes classes

Les clubs et fédérations de clubs sont tenus d'observer le règlement de la FIFe pour les classes suivantes:

Classe	Nom de la classe	Certificat
11	Junior (7-10 mois)	CACJ
12	Kitten (4-7 mois)	CACC

6.9 Qualification et classification

...

Aucun chat ne peut obtenir un certificat s'il n'obtient pas au moins Ex. 1 avec le min. de points requis:

Classe 3-4: CACS – CAPS = 97 points

Classe 5-6: CAGCIB-CAGPIB = 96 points

Classe 7-8: CACIB-CAPIB = 95 points

Classe 9-10: CAC-CAP = 93 points

Classe 11-12: CACJ-CACC = 90 points

Un juge peut attribuer les certificats suivants:

Pays> v Juge Exposition>	Européen		Non-Européen	
	Nationale	Internationale	Nationale	Internationale
Juge non-européen	Ne peut pas officier	Ne peut pas officier *	CACC, CACJ, CAC, CAP	Tous certificats
Juge International	CACC, CACJ, CAC, CAP	Tous certificats	CACC, CACJ, CAC, CAP	Tous certificats

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	32	5	1	-

BY Felinolog Proposition 1 Règlement des expositions	Annexe 1
Ajouter Biélorussie dans l'annexe	

"Felinolog "demande à l'Assemblée générale d'inclure Bélarus dans l'Annexe 1

Permettre < . >, **Biélorussie** d'organiser des expositions internationales avec un nombre min. de 80 chats

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	23	13	2	-

ID ICA Proposition 1 Règlement des expositions	Annexes
Nouvelle-annexe (6)	(reformulée)

Nous proposons les exceptions suivantes aux règles d'exposition dans les classes 7 à 10 valables pour l'Indonésie à partir du 01.06.2023. [Les exceptions existantes pour les classes 03 à 06 \(désormais énumérées à l'annexe 4\) restent inchangées pour l'Indonésie.](#)

[Permettre à tous les certificats d'être délivrés dans un seul pays pour le titre :](#)

[Champion/Premior : 3 CAC/CAP par au moins 2 juges différents \(uniquement pour l'Indonésie\)](#)

[Champion/Premior International 3x CACIB/CAPIB par 3 juges différents \(pour l'Indonésie par au moins 2 juges différents\)](#)

.....

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	33	5	-	-

IT ANFI Proposition 1 Règlement des expositions	Annexe 2
Ajouter l'Italie dans l'annexe	

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre :

- Champion International ou Premior International : 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents

Cette exception est valable pour la Biélorussie, l'Espagne, **l'Italie**, le Portugal, la Russie et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	21	17	-	-

FM/ FAF-FR/ UFU	§ 2.6.6
MD RO UA	Règlement des expositions
	§ 4.1.1
Proposition conjointe de FM (MD), FAF-FR (RO) et UFU (UA)	

Proposition conjointe de Association Feline FELIS MOLDOVA (MD) , Federatia Asociatiilor Feline "Felis Romania" et Ukrainian Felinology Union (UA)

Ajouter un nouveau groupe de Membres FIFe à l'article 2.6.6. du règlement des expositions

<i>Black Sea Winner Show</i>	<i>Moldavie, Roumanie, Ukraine</i>
------------------------------	------------------------------------

Ajouter un nouveau titre à l'article 4.1.1.

<i>Black Sea Winner</i>	<i>BSW</i>
-------------------------	------------

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	34	3	1	-

NO	NRR	Proposition 2	Règlement des expositions	Annexe 2
Ajouter Norvège dans l'annexe				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre :

- Champion International ou Premior International : 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents Valable pour la Biélorussie, l'Espagne, *la Norvège*, le Portugal, la Russie et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	23	15	-	-

PL	FPL	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 2.6.6
Ajouter Pologne dans le groupe Baltic Winner Show				

Conformément au § 2.6.7, nous proposons d'ajouter la Pologne à la liste du Baltic Winner Show.

Baltic Winner Show	Estonie, Lettonie, Lituanie, <i>Pologne</i>
--------------------	---

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE	-	-	-	-

PL	FPL	Proposition 3	Règlement des expositions	§ 5.4
Changement d'âge dans les classes 9, 10, 11 et 12				

Classe 9: Ouverte

Cette classe est ouverte à tous les chats âgés d'au moins ~~10~~ **12** mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1. Dans cette classe, le CAC est décerné.

Classe 10: Neutre

Cette classe est ouverte à tous les chats castrés âgés d'au moins ~~10~~ **12** mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1. Dans cette classe, le CAP est décerné.

Classe 11: Jeune (~~7-10 mois~~) (8-12 mois**)**

Cette classe est ouverte à tous les chats âgés de ~~7-8~~ **8** mois et plus, et de moins de ~~10~~ **12** mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1.

Classe 12: Chaton (~~4-7 mois~~) (4-8 mois**)**

Cette classe est ouverte à tous les chats âgés de 4 mois et plus, et de moins de ~~7~~ **8** mois le jour de l'exposition, conformément aux § 1.17 e et 3.1.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	24	12	1	1

FIFe	CdE	Proposition 1	Règlement des Expositions	§ 1.8
Conditions pour une exposition internationale				

Les expositions dites internationales doivent satisfaire aux conditions suivantes:

[...]

e. au moins ~~150~~ **120** chats, [...]

f. [...]avec moins de ~~150~~ **120** chats jusqu'à un nombre minimal de 100 chats. [...]

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE	-	-	-	-

FIFe	CdE	Proposition 2	Règlement des Expositions	§ 1.7-1.9, § 9 (nouveau)
Exposition Nationale et Conditions pour une Exposition Nationale - Compétition de Championnat National et conditions pour une Compétition de Championnat National (CCN)				

Réorganiser les articles : Déplacer le texte du § 1.8 (Conditions pour une expo internationale) au § 1.7, en incluant le texte actuel du § 1.7 (La rosette FIFe) comme § 1.7.j

Renommer le § 1.9 (Conditions pour une expo nationale) en § 1.8, modifier le titre de l'article et ajouter un nouveau texte:

1.8 Exposition nationale et Conditions pour une exposition nationale:
Afin d'obtenir le droit d'organiser une exposition nationale et de délivrer des certificats CAC, CAP, les organisateurs doivent respecter les conditions du présent règlement.

Conditions pour une exposition nationale:

Pour l'organisation d'une exposition nationale, les articles suivants du § 1 s'appliquent:

§ 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5

~~§ 1.6:~~

~~— en remplaçant "international" par "national"~~

~~— en supprimant CACIB, CAPIB, CAGCIB, CAGPIB, CACS et CAPS~~

~~— § 1.8 - § 1.7. :~~

en remplaçant le texte de l'alinéa ~~§ 1.8. § 1.7.e~~ par: au moins 80 chats doivent être engagés en concours et inscrits au catalogue parmi lesquels 80% doivent avoir un pedigree

en supprimant l'alinéa ~~§ 1.8. § 1.7.g. et 1.7.j~~

Remplacez le titre de l'article du § 1.9 par un nouveau titre et ajoutez un nouveau texte:

1.9 Compétition de Championnat National et conditions pour une Compétition de Championnat National (CCN)

Les membres de la FIFe peuvent organiser la compétition du championnat national (CCN) pour leurs propres membres individuels.

Afin d'obtenir le droit d'organiser un CCN et de délivrer des certificats CACNB, CAPNB, CAGCNB, CAGPNB, CACSN, CAPSN and PHN les organisateurs doivent respecter les conditions du présent règlement.

Conditions pour une Compétition de Championnat National (CCN):

a. Les articles suivants du § 1 s'appliquent:

– § 1.1, 1.2, 1.4 et 1.5

– § 1.3 en établissant les mêmes frais applicables pour la CCN que ceux valables pour une exposition nationale

– § 1.4 en établissant qu'il n'y a aucune obligation de distance de 400 km entre l'exposition de la CCN et tout autre type d'exposition; le NCC peut être organisé comme une exposition séparé ou en même temps qu'une exposition international, organisé par le même Membre ; si NCC est organisé en même temps que les expositions décrites au § 1.7 ou § 1.8, les chats concourant en NCC ne peuvent être inscrits que dans les classes N1-N8. § 1.7 by:

- un ou plusieurs juge(s) est/sont présent(s), aucun juge étranger n'est nécessaire

- remplacer le texte du § 1.7.e par : au moins 50 chats doivent être inscrits dans l'une des classes N1 – N8, et inscrits au catalogue

- suppression du texte sous.

b. Pour les classes de expositions, certificats et titres applicables à la CCN → § 9.

c. Tous les certificats vers un titre doivent avoir été obtenus à la CCN et décernés par au moins 3 juges différents.

d. Un panneau Best in Show distinct doit être fourni pour CNC.

e. Les résultats d'exposition obtenus et les titres de Championnat National/Premiorship ne sont pas valables comme qualifications pour les expositions décrites au § 2, ni pour obtenir les titres décrits dans § 4.13. – 4.18.

Ajouter un nouveau titre d'article:

§ 9 Compétition de championnat national (NCC): classes d'expositions, certificats, titres d'exposition et exigences

a. **The official show classes**

Classe	Nom de la classe	Certificat
N1	Suprême National Champion	PHN
N2	Suprême National Premior	PHN
N3	Grand National Champion	CACSN
N4	Grand National Premior	CAPSN
N5	International Champion	CAGCNB
N6	International Premior	CAGPNB
N7	National Champion	CACNB
N8	National Premior	CAPNB

b. Noms, abréviation des certificats et nombre minimum de points

Nom du certificat	Abréviation	Min. points
Certificat d'Aptitude au Championnat de Beauté	CAC	93
Certificat d'Aptitude au Premium de Beauté	CAP	93
Certificat d'Aptitude au Championnat National de Beauté	CACNB	95
Certificat d'Aptitude au Premium National de Beauté	CAPNB	95
Certificat d'Aptitude au Grand Championnat National de Beauté	CAGCNB	96
Certificat d'Aptitude au Grand Premium National de Beauté	CAGPNB	96
Certificat d'Aptitude au Championnat Suprême National de Beauté	CACSN	97
Certificat d'Aptitude au Premium Suprême National de Beauté	CAPSN	97
Prix d'Honneur National	PHN	---

c. Titres d'exposition, leurs abréviations et exigences

Titres de Championnat National/Premiorship			
Champion	CH	3x CAC	Ces titres sont places avant le nom complet du chat
Premior	PR	3x CAP	
National Champion	NC	3x CACNB	Ces titres sont places après tous les titres internationaux et avant le nom complet du chat
National Premior	NP	3x CAPNB	
Grand National Champion	GNC	6x CAGCNB	
Grand National Premior	GNP	6x CAGPNB	
Supreme National Champion	SNC	9x CACSN	
Supreme National Premior	SNP	9x CAPSN	
Honorary Supreme National Champion	HSNC	20x PHN	
Honorary Supreme National Premior	HSNP	20x PHN	

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	16	21	1	-

FIFe CdE	Proposition 3	Règlement des Expositions	§ 2.6
Winner Shows			

2. Ces expositions ~~seront organisées entre février et juin compris~~ **peut avoir lieu n'importe quel mois de l'année, sauf octobre et novembre**, et doivent figurer clairement au moins 1 an avant leur date dans le calendrier officiel des expos FIFe. Un seul Winner Show est permis au cours d'un même weekend.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	32	6	-	-

FIFe CdE	Proposition 4	Règlement des Expositions	§ 2.7
Règles spécifiques pour la Mondiale et les Winners Shows – diplôme spécial			

Réorganiser l'article par paragraphes:

- Pendant la Mondiale....
- Les membres FIFe...
- Les certificats ...

Ajouter dans l'article:

d. Les membres FIFe organisant une exposition telle que décrite dans ce chapitre doivent délivrer un diplôme spécial à tous les Winners.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	12	23	2	1

FIFe CdE	Proposition 5	Règlement des Expositions	§ 4.5
Classes aux Expositions– Nouveau titre Honoraire Champion/ Premior Supreme			

§ 4.6 Obtention du titre de Honoraire Champion Suprême ou Honoraire Premior Suprême
Pour accéder au titre de Honoraire Champion ou Premior Suprême, un chat doit avoir obtenu :

- 20 (vingt) Prix d'Honneur ' dans la classe 01, ou respectivement class 02.
- décernés par au moins 3 (trois) juges différents
- dans au moins 3 (trois) pays différents
- dans 20 (vingt) expositions internationales FIFe.

Remarques:

Si cette proposition est approuvée, le tableau du § 4.1.1 doit être mis à jour en conséquence:

Titres d'exposition	Abr.	§	Remarque
Titres Champion/Premior			
[...]			Ces titres sont placés avant le nom complet du chat
Champion suprême	SC	4.5	
Premior suprême	SP	4.5	
<i>Honoraire Champion Suprême</i>	<i>HSC</i>	<i>4.6</i>	
<i>Honoraire Premior Suprême</i>	<i>HSP</i>	<i>4.6</i>	

Si cette proposition est approuvée, les articles suivants doivent être renumérotés et toutes les références aux numéros d'articles doivent également être corrigées.

En conséquence de cela, de petits changements sont nécessaires aux § 4.6, 5.3 des Règlement des Expositions FIFe pour ajouter le mot "Honoraire" et au § 5.3.1 des Règlement d'Élevage et d'Enregistrement FIFe pour refléter ce nouveau titre.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	11	27	-	-

FIFe	CdE	Proposition 6	Règlement des Expositions	§ 4.9.1
Nomination au Best in Show (NOM)				

Chaque juge peut nommer dans chaque catégorie (→ page 36) qu'il a jugée:

[...]

- un jeune 7-10 mois *mâle (pas séparé par sexe)*
- un jeune 7-10 mois *femelle*
- un chaton 4-7 mois *mâle (pas séparé par sexe)*
- un chaton 4-7 mois *femelle*.

Si cette proposition est acceptée, les § 4.9.2, 3e et 4e alinéas doivent être ajustés avec le même texte que celui énoncé aux 1er et 2e alinéas du même article : ... ou par un autre jeune du sexe opposé dans le même variété et , ou par un autre chaton de sexe opposé dans la même variété

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE	-	-	-	-

FIFe	CdE	Proposition 7	Règlement des Expositions	§ 4.9.1
Nomination au Best in Show (NOM)				

Ajouter une nouvelle phrase dans l'article:

Chaque juge peut nommer dans chaque catégorie (→ page 36) qu'il a jugée:

- un mâle adulte
- une femelle adulte [...]

Chaque juge est autorisé à attribuer une nomination supplémentaire (wild card) par exposition, quelle que soit la catégorie. Ceci se n'applique pas aux expos décrits à l'article 1.9 et à l'article 2.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	13	24	1	-

FIFe	CdE	Proposition 8	Règlement des Expositions	§ 4.9.4
Best in Show pour une race				

Les organisateurs d'exposition peuvent tenir un Best in Show séparé pour une race ("BIS race") selon les conditions suivantes:

1. Il y a au moins ~~50~~ **40** chats inscrits au catalogue [...]
2. Les autres races de la catégorie en question inscrits au catalogue dans les classes 1 – 12 doivent être au nombre d'au moins ~~40~~ **30** en tout.
7. Le nombre de ~~50~~ **40** chats est la limite inférieure; [...]

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	32	6	-	-

FIFe CdE	Proposition 9	Règlement des Expositions	§ 4.9.7
Votes durant le Best in Show			

Ajouter une nouvelle phrase dans l'article:

Le vote durant le Best in Show doit être public et le nombre des votes qu'un chat nominé a reçu doit être montré par les juges ou annoncées par l'organisateur d'exposition.

Le vote et les résultats du Best in Show doivent également être présentés en anglais, si une autre langue est utilisée. [...]

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	27	11	-	-

FIFe CdE	Proposition 10	Règlement des Expositions	§ 4.17
National Winner (NW)			

Ajouter:

[...]

Les conditions suivantes doivent être remplies:

[...]

5. Les chats gagnants auront le titre de National Winner, *mentionnant également l'année*, enregistré de la même manière que tout autre titre officiel de la FIFe (→ § 4.1.1) [...]

Remarque:

Si cette proposition est approuvée, le tableau des § 4.1.1 et § 5.3.1 - Liste des titres FIFe, Règles d'Élevage et d'Enregistrement, doit être mis à jour en conséquence :

Winner titres			
National Winner	NW	4.17	Ces titres + <i>l'années</i> sont places avant le nom complet du chat et avant des autres titres possibles du Championnat/Premiorat du chat.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	31	7	-	-